

Règlement

vestiaires et armoires

01. Tout membre actif du Y.C.L. a droit à une clef des vestiaires et peut faire une demande en vue de l'attribution d'une armoire. (Formulaires disponibles à la base nautique ou auprès du chef de base)
02. Pour éviter tout abus d'une tierce personne, les porteurs de clefs sont tenus à fermer soigneusement à clef les portes des vestiaires.
03. Les armoires sont strictement sous contrôle d'un membre du C.A. A cet effet une deuxième clef est conservée dans l'armoire à clefs à la base.
04. Le C.A. se réserve le droit de retirer les armoires en cas d'utilisation à des fins étrangères à la pratique de la voile.
05. L'armoire sera également retirée si le membre en question n'est plus membre du Y.C.L. Le C.A se réserve le droit d'ouvrir l'armoire et de libérer le contenu dans un entrepôt de la base nautique.
06. Les vêtements et autres articles abandonnés dans les vestiaires seront déposés en fin de saison par le responsable dans un entrepôt de la base nautique. Les articles non réclamés au début de la nouvelle saison seront éliminés.
07. Les vestiaires et armoires sont strictement réservés aux objets nécessaires à la pratique de la voile.
08. Les membres sont priés de respecter l'intimité dans les vestiaires.